

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008
DELIBERATION N° 2008/04/24

OBJET : Convention d'intervention foncière entre la Commune, la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France - Approbation de la convention et autorisation au Député-Maire de signer les actes correspondants.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2006-1140 du 13 septembre 2006 créant l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'intérêt de s'associer le concours de l'EPFIF afin de développer la stratégie foncière dans des périmètres identifiés afin de favoriser la mixité sociale et le développement économique sur le territoire de la commune,



Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'intervention foncière.


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 15-4-08
et de la publication le 16-4-08



Le Maire, Cedex
Tel : 01 69 44 60 00
Fax : 01 69 44 63 98

